

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Michel DEROO (pouvoir à Pascal MAZÉ à partir de 21h20), Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Cécile JANVIER, Nicolas ALLAIN, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Jean TARDIF.

Absents excusés : Michel DEROO (pouvoir à Pascal MAZÉ à partir de 21h20), Mickaël BEURY (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Gladys TORTAY (pouvoir à Arnaud GOYÉ), Stéphanie SIMON (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Manuela PIOU (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Karine LEBATTEUX

Était également présent : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Accueil de Jean TARDIF

Suite à la démission d'Isabelle YVON, le conseil municipal accueille Jean TARDIF, conseiller municipal.

Information à tous les élus :

Pouvoirs :

Le vote se fait à main levée.

- L'élue détenant 1 pouvoir*
- ▶ lèvera 2 mains si le pouvoir et son choix de vote sont identiques
 - ▶ lèvera 1 main en précisant oralement pour qui est la « voix » concernée en fonction du choix (« pour », « contre » ou « abstention »)
 - ▶ lèvera à nouveau la main en précisant oralement pour qui est la 2^{ème} « voix » concernée et en fonction du choix (« pour », « contre » ou « abstention »)

Secrétaire de séance :

A la fin de chaque séance du conseil municipal, le secrétaire de séance validera les votes avec la DGS.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 8/02/2018

1. Urbanisme
 - a. Vente d'une partie de la parcelle cadastrée AD n°14 et 15
 - b. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
2. Communauté de communes du Val de Sarthe
 - a. Désignation d'un délégué à la commission cycle de l'eau
 - b. Dossiers en cours
3. Finances
 - a. Compte administratif 2017, Compte de gestion 2017, Affectation des résultats 2017 des budgets Houssay, commune, assainissement, panneaux photovoltaïques
 - b. Budget primitif 2018 Houssay, commune, panneaux photovoltaïques
 - c. Clôture du budget assainissement suite au transfert de compétence à la communauté de Communes du Val de Sarthe
 - d. Budget de la commune :
 - i. Subvention versée au budget primitif 2018 du CCAS
 - ii. Subventions versées au budget primitif 2018 du Houssay
 - iii. Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2018
 - iv. Subventions versées aux associations pour 2018
 - v. Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2018
 - vi. Vote du budget primitif 2018 de la commune
 - e. Indemnités des élus
4. Ressources Humaines
 - a. Ratio d'avancement de grade pour l'année 2018
 - b. Modification et mise à jour du tableau des effectifs : recrutements, avancement de grade par ancienneté, suppression de poste suite aux départs en retraite d'agent en 2017, demande de renouvellement d'un temps partiel à 50%,
5. Travaux
 - a. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour travaux de voirie
6. Centre Communal d'Action Sociale
 - a. Election d'un membre du conseil municipal au sein du conseil d'administration suite à la démission d'une élue
7. Composition commissions communales : intégration dans les commissions de M. TARDIF nouvel élu
8. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2018
9. Divers

1. Urbanisme

a. Vente d'une partie de la parcelle cadastrée AD n°14 et 15

Délibération 2018/02/01 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que depuis plusieurs années, les riverains des parcelles cadastrées AD n°14 et 15 rue des Colombes ont fait la demande d'acquérir une partie des deux parcelles pour une extension de leur propriété.

La commission urbanisme a souhaité attendre le début des travaux de constructions de logements, projet de la Mancelle d'Habitation afin de valider de manière définitive l'emprise de la voirie desservant les futurs logements, car la nouvelle voirie passe sur une partie des parcelles AD 14 et 15.

Considérant que le plan définitif de la rue des Rouges Gorges (nouvelle voirie desservant les logements) est validé,

Considérant l'estimation des Domaines en date du 15/01/2018,

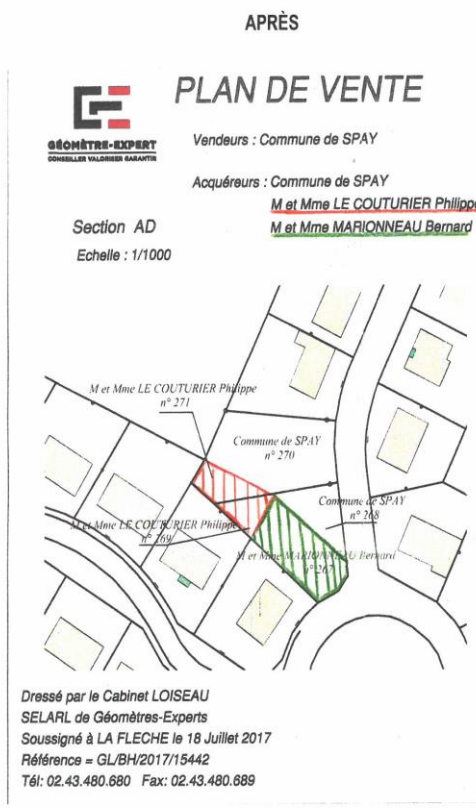
Considérant le bornage réalisé en date du 18/07/2017,

Considérant la nouvelle numérotation des parcelles portant les numéros 267, 268, 269, 270, 271 ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 15/05/2017, pour la vente d'une partie des parcelles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide la vente d'une partie des parcelles cadastrée sise rue des Colombes, à :

- **M. et Mme LE COUTURIER Philippe pour 183 m² (dont 104 m² sur la parcelle nouvellement cadastrée 271, 79 m² sur la 269, au prix de 35 € le m²,**
- **M. et Mme MARIONNEAU Bernard pour 304 m², parcelle cadastrée AD n°267, au prix de 35 € le m².**
- **Dit que les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs,**
- **Mandate M. le Maire pour signer les actes notariés et tous les documents s'y rapportant.**



b. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire A compter du 8/02/2018

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
18Z0003	2 rue des Rouges Gorges	AD 264	303 m ²		X
18Z0004	8 rue des Rouges Gorges	AD 261	303 m ²		X
18z0005	11 rue des Rouges Gorges	AD 247	338 m ²		X

2. Communauté de communes du Val de Sarthe

a. Désignation d'un délégué à la commission cycle de l'eau

Délibération 2018/02/02 :

M. le Maire informe l'Assemblée que suite à la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement, depuis le 1er janvier 2018, la communauté de communes du Val de Sarthe a décidé la création d'une commission cycle de l'eau. Les communes sont sollicitées pour la désignation d'un représentant qui siègera à cette commission.

En séance du 25 janvier dernier, le conseil municipal a désigné Ludovic LEGENDRE.

Considérant que Michel DEROO représente la commune au syndicat intercommunal Sarthe Este Aval Unifié comme titulaire, qu'il est très impliqué dans la gestion de l'environnement, M. le Maire le propose pour siéger à la commission cycle de l'eau à la Communauté de Communes du Val de Sarthe, pour représenter la commune, en accord avec M. LEGENDRE.

La délibération du 25/01/2018 est donc remplacée par cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix, désigne Michel DEROO pour siéger à la commission cycle de l'eau pour représenter la commune.

b. Dossiers en cours

3. Finances

Distribution aux élus des comptes faisant l'objet d'un vote et diffusion sur écran au vidéo projecteur pendant la séance du conseil municipal.

Désignation d'un président de séance pour le point N°3 concernant les finances :

Délibération 2018/02/03 :

En vertu de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil élit, son président dans la séance du conseil de ce jour, pour les questions concernant les finances au point 3 de l'ordre du jour et notamment lorsque les comptes administratifs sont débattus.

M. le Maire propose Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix, désigne Katia HARDOUIN pour présider la séance lorsque les questions des finances seront débattues.

a. LES COMPTES 2017
▪ HOUSSAY : compte administratif 2017
Délibération 2018/02/04 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/03/2017 approuvant le budget primitif 2017 du Houssay, modifié par 2 décisions modificatives les 06/07/2017, 19/10/2017.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,
M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, adopte le compte administratif du budget du Houssay de l'exercice 2017, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		BP 2017	CA 2017
D011	Charges à caractères général	212 533,00	117 838,81
D012	Charges de personnel et frais assimilés	278 800,69	266 133,72
D65	Autres charges de gestion courante	7 457,00	3 760,54
D66	Charges financières	3 000,00	71,30
D67	Charges exceptionnelles	4 700,00	2 137,73
Total dépenses		506 490,69	389 942,10
Recettes		BP 2017	CA 2017
R002	Résultat de fonctionnement reporté	194 844,99	0,00
R70	Produits des services et ventes diverses	44 000,00	115 812,79
R74	Dotations, subventions, participations	227 595,70	227 595,70
R75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	46 358,51
R77	Produits exceptionnels divers	50,00	3 526,24
Total recettes		506 490,69	393 293,24
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		BP 2017	CA 2017
D041	Opérations patrimoniales	7 558,72	0,00
D13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
D16	Emprunts et dettes assimilées	28 000,00	7 220,55
D20	Immobilisations incorporelles	8 492,00	5 753,02
D21	Immobilisations corporelles	1 063 110,76	142 293,69
Total dépenses		1 107 161,48	155 267,26
Recettes		BP 2017	CA 2017
R001	Solde d'exécution section d'invest. Reporté	671 256,69	0,00
R10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00
R041	Opérations patrimoniales	7 558,72	0,00
R13	Subventions d'investissement	428 346,07	428 346,07
Total recettes		1 107 161,48	428 346,07

▪ HOUSSAY : compte de gestion 2017
Délibération 2018/02/05 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 09/03/2017,

Vu les décisions modificatives de l'année 2017,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Houssay.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 12 février 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix, adopte le compte de gestion de l'exercice 2017, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ **HOUSSAY : présentation des restes à réaliser et à recevoir 2017**

Restes à réaliser en dépense

Article	Crédits alloués BP2017	Crédits consommés BP2017	Objet	Fournisseurs	Crédits reportés BP2018
2128	11 050,00	8 378,86	Achat clôture	ALDECLIC	1 605,89
21318	984 831,91	25 818,84	Mission maîtrise d'oeuvre aménagement entrée Houssay	PIECES MONTEES	791,55
21318			Réhabilitation et construction neuve blocs sanitaires et const espace accueil domaine	BECEB	8 400,78
21318			Réhabilitation et construction neuve blocs sanitaires et const espace accueil domaine	ATELIER HORIZON	7 739,55
21318			Contrat contrôle technique bâtiment et génie civil construction accueil Domaine et sanitaires	BUREAU VERITO1	4 666,25
21318			Mission sps contrôle technique bâtiment et génie civil construction accueil Domaine et sanitaires	BUREAU VERIT	159,82
21318			Maitrice oeuvre réhabilitation et construction neuve de blocs sanitaires et constr. espace accueil	PIECES MONTEES	29 327,20
21318			Maitrice oeuvre réhabilitation et construction neuve de blocs sanitaires et constr. espace accueil	BECEB	12 210,48
21318			Maitrice oeuvre réhabilitation et construction neuve de blocs sanitaires et constr. espace accueil	ATELIER HORIZON	6 983,77
21318			Mission OPC réhabilitation et construction neuve de blocs sanitaires et constr. espace accueil	PIECES MONTEES	4 800,00
21318			Relevé OPC réhabilitation et construction neuve de blocs sanitaires et constr. espace accueil	PIECES MONTEES	950,00
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot 1 Terrassement VRD	BAUDUCEL TP	140 140,00
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot 2 Démolition gros oeuvre	TAVANO BATIMENT	92 864,85
21319			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot 3 Charpente mur ossature bois	GREMY	33 289,02
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot 5 Etanchéité	SOPREMA	19 900,00
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot 6 Menuiseries ext alu pvc	DABIN	47 514,00
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot 7 Serrurerie	S2M	40 844,82
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot8 Menuiseries int bois	LEROI	31 129,75
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot9 Doublage cloisons plafonds	SMATP	11 520,00
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot10 Carrelage Faiences	BLONDEAU CAR	38 000,00
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot11 Peinture sols souples	BOULFRAY	18 989,83
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot12 Chauffage ventil plomberie	SECOP	55 512,64
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot13 Elect courants forts faib	ANFRAY GIORIA	56 161,45
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot14 Espaces verts	AUBIER JEAN-	7 567,64
21318			Aménagement accueil et rénovation sanitaires camping domaine Houssay Lot 4 Couverture tuiles	COURBOULAY JC	14 500,00
21318	0,00	2 170,50	Passage câbles aériens alimentation candélabres allée plage	STURNO	1 743,79
				Total TTC	687 313,08

Restes à recevoir en recette : néant

▪ **HOUSSAY : affectation des résultats**

Délibération 2018/02/06 :

En application de l'article L.2121-31, L.2122-21, L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget du Domaine du Houssay,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 12 février 2018,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Houssay 2017	Investissement	fonctionnement
Dépenses	155 267,26	389 942,10
Recettes	428 346,07	393 293,24
Résultat de l'exercice	273 078,81	3 351,14
Résultat précédent	229 881.35	128 064.94
Résultat cumulé	944 335,50	198 196,13
Restes à réaliser en dépense	687 313,08	
Restes à réaliser en recette	0,00	
Affectation obligatoire au 1068	0,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide d'affecter la somme de 198 196.13 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de 944 335,50 € au compte R001 (excédent d'investissement reporté) au titre du budget primitif 2018 du budget du HOUSSAY.

Délibération 2018/02/06bis : annule et remplace la délibération 2018/02/06

Le montant des résultats précédents est remplacé par 671 256.69 (investissement) et 194 844.99 (fonctionnement), suite à une erreur de frappe.

■ **COMMUNE : compte administratif 2017**
Délibération 2018/02/07 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/03/2017 approuvant le budget primitif 2017 de la commune, modifié par quatre décisions modificatives les 06 juillet, 14 septembre, 19 octobre et 23 novembre 2017.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget, M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix « pour » et 4 voix « contre » (Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON, Joëlle BRUNET, Marc GABAY) adopte le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2017, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		BP 2017	CA 2017
D011	Charges à caractères général	1 003 456,00	780 148,36
D012	Charges de personnel et frais assimilés	1 645 370,00	1 636 071,03
D065	Autres charges de gestion courante	456 074,86	445 170,27
D66	Charges financières	85 000,00	64 677,73
D67	Charges exceptionnelles	1 252 920,34	1 311,01
D042	Opération d'ordre de transfert entre sections	379 000,00	378 914,89
D023	Virement à la section d'investissement	2 195 239,63	0,00
Total dépenses		7 017 060,83	3 306 293,29
Recettes		BP 2017	CA 2017
R002	Résultat de fonctionnement reporté	3 629 130,14	0,00
R013	Atténuation de charges	29 000,00	108 903,28
R70	Produits des services et ventes diverses	418 350,69	425 336,57
R73	Impôts et taxes	2 855 516,00	2 898 577,95
R74	Dotations, subventions, participations	75 064,00	132 390,32
R75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	12 289,43
R77	Produits exceptionnels divers	0,00	10 562,74
Total recettes		7 017 060,83	3 588 060,29
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		BP 2017	CA 2017
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	481 268,91	0,00
D16	Emprunts et dettes assimilées	114 000,00	112 589,42
D20	Immobilisations incorporelles	46 611,49	23 473,77
D204	Subventions d'équipement versées	531 370,99	498 247,07
D21	Immobilisations corporelles	2 821 324,01	1 307 692,92
Total dépenses		3 994 575,40	1 942 003,18
Recettes		BP 2017	CA 2017
R021	Virement de la section de fonctionnement	2 195 239,63	0,00
R001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	0,00	0,00
R10	Dotations, fonds divers, réserves	1 420 185,77	1 324 449,69
R21	Immobilisations corporelles	0,00	25 065,47
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	379 000,00	378 914,89
R024	Produits de cession d'immobilisation	150,00	0,00
Total recettes		3 994 575,40	1 728 430,05

▪ **COMMUNE : compte de gestion 2017**

Délibération 2018/02/08 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 09/03/2017,

Vu les décisions modificatives de l'année 2017,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 12 février 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 19 voix « pour » et 4 voix « contre » (Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON, Joëlle BRUNET, Marc GABAY), adopte le compte de gestion de l'exercice 2017, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ **COMMUNE : présentation des restes à réaliser et à recevoir 2017**

Restes à réaliser en dépenses

Article	Crédits alloués BP2017	Crédits consommés BP2017	Objet	Fournisseurs	Crédits reportés BP2018
2031	11 300,00	25 523,49	Comptage VL/PL sur RD51 Aménagement rond point zone Noës et diagnostic amiante	Conseil Départemental	643,49
20422	69 901,00	103 024,92	Participation raccord voirie - logements rue des Colombes	UNION ET PROGRES	30 124,92
2128	281 948,31	404 400,00	Regarnissage des massifs domaine Chesnaie, Tilleuls et Chataigniers	ADAPEI SARTHE	2 683,20
			Aménagement parking rue des tisserins	GAIGNON Terrassement	3 812,71
			Bordures limitation espaces verts rue des Colombes	HRC HEULIN R	2 011,68
			Eclairage terrain de tennis	STURNO SA	23 946,41
			Création massif gymnase	RC PAYSAGE	2 348,52
			Etude suivie de travaux pour réalisation parking cimetière	MVI BUREAU ETUDES	660,00
21316	3 742,62	8 100,03	cases de colombarium cimetière	Malherbe	1 710,00
21318	41 237,21	390 622,16	Aménagement d'un kiosque place du 11 novembre	CHAMP LIBRE	15 177,60
			Réalisation 9 rampes béton avec treillis soudés école élémentaire	BREHIN LAURENT	938,00
			Mission de contrôle structure kiosque place du 11 Novembre	BUREAU VERITAS	840,00
			Mission SPS Travaux place du 11 Novembre	APAVE NORD OUEST	360,00
			Assistance maîtrise d'ouvrage travaux mairie - phase 1	CMB ECONOMISTE	11 115,00
			Assistance maîtrise d'ouvrages Rénovation CCP	CMB ECONOMISTE	7 800,00
			Aménagement place du 11 novembre lot 2 espaces verts	PAYSAGES JULIEN	30 374,29
			Aménagement place du 11 novembre lot 1 démolition VRD maçonnerie serrurerie	PAYSAGES JULIEN	137 079,26
2151	681 877,53	1 056 371,23	Maitrise d'oeuvre aménagement routier et rond point ZA Noes	CABINET LOISEAU	2 284,94
			Maitrise d'oeuvre aménagement routier paysager giratoire RD51 requalif ZA Vêquerie	CABINET LOISEAU	24 360,00
			Lot3 Aménagement paysager ZA Noës	GIRAUD SA PAYSAGE	39 285,92
			Aménagement d'un giratoire et d'une voie verte RD51	GARCZYNSKI TRAPLOIR	13 915,69
			Maitrise d'oeuvre aménagement cour école élémentaire	IRPL	2 826,62
			Mission levée topographique école primaire	IRPL	305,76
			Création parking cimetière et parking Calberson	COLAS	24 551,39
			Maitrise d'oeuvre aménagement route de Voivres et rond point des Ajoncs	IRPL	10 321,56
			Mapa 2017-06 aménagement Rte de Voivres et rond point Ajoncs	COLAS	262 800,00
			Mission SPS Route de Voivres	SARL PIERRE	1 212,00
			Piquetage route de Voivres avant travaux	ADRE RESEAUX	3 264,00
21538	116 433,23	171 100,00	Extension réseau d'eau potable M Guiard chemin de la Pierre	SIDERM	2 795,28
			Extension réseau d'eau potable LEFEVRE chemin de la Pierre	SIDERM	12 245,95
			Raccordement place du 11 novembre	ENEDIS	283,68
21578	0,00	18 252,00	Barrières	Blockaxess	12 000,00
2184	11 995,18	72 441,40	Mange debout CCP	Sedi	1 391,40
			Chaises maternelle restaurant scolaire	Mobi décor	4 335,36
2188	41 456,79	169 089,80	Volets roulants local animation	Miroiterie Lebrun	694,80
				Total TTC	690 499,43

Restes à recevoir en recette : néant

▪ **COMMUNE : affectation des résultats**

Délibération 2018/02/09 :

En application de l'article L.2121-31, L.2122-21, L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget de la commune,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 12 février 2018,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

	Investissement	fonctionnement
Dépenses	1 942 003,18	3 306 293,29
Recettes	1 728 430,05	3 588 060,29
Résultat de l'exercice	-213 573,13	281 767,00
Résultat précédent	-481 268,91	3 629 130,14
Résultat cumulé	-694 842,04	3 910 897,14
Restes à réaliser en dépense	690 499,43	
Restes à réaliser en recette	0,00	
Affectation obligatoire au 1068	1 385 341,47	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour décide d'affecter :

- la somme de 2 525 555,67€ (3 910 897,14 – 1 385 341,47) au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté),

- la somme de 694 842,04€ au compte D001 (Déficit d'investissement reporté) et la somme de 1 385 341,47€ au 1068 au titre du budget primitif 2018 de la commune.

▪ **ASSAINISSEMENT : compte administratif 2017**

Délibération 2018/02/10 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/03/2017 approuvant le budget primitif 2017 de l'assainissement,
En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,
M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, adopte le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2017, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Code	Dépenses	BP2017	CA 2017
chapitre D011	Charges à caractère général	139 428,88	780,00
chapitre D66	Charges financières	1 384,00	427,83
chapitre D67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00
chapitre D042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	71 352,41	71 299,23
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement	212 265,29	72 507,06
Code	Recettes	BP2017	CA 2017
chapitre R002	Résultat de fonctionnement reporté	130 438,43	0,00
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	50 030,22	76 848,92
chapitre R042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	31 796,64	31 796,64
	Total des recettes de fonctionnement	212 265,29	108 645,56
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Code	Dépenses	BP2017	CA 2017
Chapitre D001	Déficit	0,00	0,00
chapitre D040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 796,64	31 796,64
chapitre D16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	10 000,00
chapitre D20	Immobilisations incorporelles	100,00	0,00
chapitre D23	Immobilisations en cours	83 898,18	8 070,00
chapitre D27	Autres Immobilisations financières	13 067,77	915,26
chapitre D041	Opérations d'ordre patrimoniales	479 655,70	0,00
	Total des dépenses d'investissement	618 518,29	50 781,90
Code	Recettes	BP2017	CA 2017
chapitre R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 442,41	0,00
chapitre R040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	71 352,41	71 299,23
chapitre R041	Opérations d'ordre patrimoniales	479 655,70	0,00
chapitre R21	Immobilisations en cours	0,00	956,66
chapitre R23	Immobilisations en cours	0,00	915,26
chapitre R27	Autres Immobilisations financières	13 067,77	915,26
	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00
	Total des recettes d'investissement	618 518,29	74 086,41

▪ **ASSAINISSEMENT : compte de gestion 2017**

Délibération 2018/02/11 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 09/03/2017,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget assainissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 12 février 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, adopte le compte de gestion de l'exercice 2017, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

- **ASSAINISSEMENT : restes à réaliser 2017 : néant**
- **ASSAINISSEMENT : affectation des résultats 2017**

Délibération 2018/02/12 :

En application de l'article L.2121-31, L.2122-21, L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget du service assainissement,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 12 février 2018,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Assainissement 2017	Investissement	fonctionnement
Dépenses	50 781,90	72 507,06
Recettes	74 086,41	108 645,56
Résultat de l'exercice	23 304,51	36 138,50
Résultat précédent	54 442,41	130 438,43
Résultat cumulé	77 746,92	166 576,93
Restes à réaliser en dépense	0,00	0,00
Restes à réaliser en recettes		0,00
Affectation obligatoire au 1068	0,00	
Disponible à affecter en recette de fonctionnement (après déduction de l'affectation obligatoire au 1068)		166 576,93

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour décide d'affecter la somme de 166 576,93€ au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté), la somme de 77 746,92€ au compte R001 (excédent d'investissement reporté) au budget primitif 2018 de la commune.

Puisque le budget assainissement est clôturé dans le cadre du transfert du service assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018 à la communauté de communes du Val de Sarthe.

- **ASSAINISSEMENT : clôture du budget suite au transfert de compétence à la CDC**

Délibération 2018/02/13 :

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe et étendant les compétences en y incluant notamment les compétences Eau et Assainissement,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu le transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de communes du Val de Sarthe au 1^{er} janvier 2018,

Vu l'avis de la commission finances en date du 12 février 2018,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, demande à l'Assemblée de valider la clôture du budget annexe assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour, décide de clôturer le budget annexe Assainissement.

- **ASSAINISSEMENT : transfert de l'emprunt contracté sur le budget assainissement à la communauté de communes du Val de Sarthe**

Délibération 2018/02/14 :

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe et étendant les compétences en y incluant notamment les compétences Eau et Assainissement.

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes du Val de Sarthe au 1^{er} janvier 2018,

Vu le prêt contracté auprès de DEXIA, passé à Caisse Française de financement local n° MIN222000EUR/0228688/001,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, demande à l'Assemblée le transfert de cet emprunt,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 23 voix :

- approuve le transfert de l'emprunt contracté sur le budget Assainissement auprès de DEXIA n° MIN222000EUR/0228688/001 à la Communauté de communes du Val de Sarthe.
- autorise Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

▪ **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : compte administratif 2017**

Délibération 2018/02/15 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/03/2017 approuvant le budget primitif 2017,

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget, M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, adopte le compte administratif du budget des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2017, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Code	Dépenses	BP 2017	CA 2017
chapitre D 011	Charges à caractère général	260,00	47,81
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	5 879,31	4 180,00
Total dépenses de fonctionnement		6 139,31	4 227,81
Code	Recettes	BP 2017	CA 2017
chapitre R001	Excédent de fonctionnement	4 339,31	0,00
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 800,00	2 462,87
Total recettes de fonctionnement		6 139,31	2 462,87

▪ **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : compte de gestion 2017**

Délibération 2018/02/16 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 09/03/2017,

Vu les décisions modificatives de l'année 2017,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif des panneaux photovoltaïques.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 12 février 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, adopte le compte de gestion de l'exercice 2017, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : restes à réaliser 2017 : néant**

▪ **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : affectation des résultats 2017**

Délibération 2018/02/17 :

En application de l'article L.2121-31, L.2122-21, L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget des panneaux photovoltaïques,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 12 février 2018,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

	fonctionnement
Dépenses	4 227.81
Recettes	2 462.87
Résultat de l'exercice	- 1 764.94
Résultat précédent	4 339.31
Résultat cumulé	2 574.37

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide d'affecter la somme de 2 574.37€ au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) au titre du budget primitif 2018 du budget des panneaux photovoltaïques du chalet écologique.

b. LES BUDGETS PRIMITIFS 2018
▪ ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présentation des orientations budgétaires pour 2018 : diaporama diffusé à l'Assemblée, document distribué à chaque élu lors de la réunion de pré-conseil du 20/02/2018. Document construit en commissions finances tout au long du travail de préparation du budget primitif et validé en commission finances du 12/02/2018.

i. Houssay : budget primitif 2018
Délibération 2018/02/18 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2018, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances réunie le 12 février 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions (Marc GABAY, Joëlle BRUNET), adopte le budget primitif du Domaine du HOUSSAY de l'exercice 2018 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses	BP 2017	CA 2017	RAR	BP 2018	BP 2018+RAR
D011 - Charges à caractère général	212 533,00	117 838,81	0,00	141 300,00	141 300,00
D012 - Charges de personnel et frais assimilés	278 800,69	266 133,72	0,00	276 172,63	276 172,63
D65 - Autres charges de gestion courante	7 457,00	3 760,54	0,00	4 500,00	4 500,00
D66 - Charges financières	3 000,00	71,30	0,00	0,00	0,00
D67 - Charges exceptionnelles	4 700,00	2 137,73	0,00	3 700,00	3 700,00
Total Dépenses	506 490,69	389 942,10	0,00	425 672,63	425 672,63
Recettes	BP 2017	CA 2017	RAR	BP 2018	BP 2018+RAR
R002 - Résultat de fonctionnement reporté	194 844,99	0,00	0,00	198 196,13	198 196,13
R70 - Produits des services et ventes directes	44 000,00	115 812,79	0,00	44 000,00	44 000,00
R74 - Dotations, subventions, participations	227 595,70	227 595,70	0,00	143 426,50	143 426,50
R75 - Autres produits de gestion courante	40 000,00	46 358,51	0,00	40 000,00	40 000,00
R77 - Produits exceptionnels divers	50,00	3 526,24	0,00	50,00	50,00
Total Recettes	506 490,69	393 293,24	0,00	425 672,63	425 672,63

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses	BP 2017	CA 2017	RAR	BP 2018	BP 2018+RAR
D041 - Opérations patrimoniales	7 558,72	0,00	0,00	28 127,99	28 127,99
D16 - Emprunts et dettes assimilées	28 000,00	7 220,55	0,00	0,00	0,00
D20 - Immobilisations incorporelles	8 492,00	5 753,02	0,00	4 900,00	4 900,00
D21 - Immobilisations corporelles	1 063 110,76	142 293,69	687 313,08	252 122,42	939 435,50
Total Dépenses	1 107 161,48	155 267,26	687 313,08	285 150,41	972 463,49
Recettes	BP 2017	CA 2017	RAR	BP 2018	BP 2018+RAR
R001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	671 256,69	0,00	0,00	944 335,50	944 335,50
R13 - Subvention d'investissement	428 346,07	428 346,07	0,00	0,00	0,00
R041 - Opérations patrimoniales	7 558,72	0,00	0,00	28 127,99	28 127,99
Total Recettes	1 107 161,48	428 346,07	0,00	972 463,49	972 463,49

ii. COMMUNE : budget primitif 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Dépenses		BP 2017	CA 2017	RAR	BP 2018	BP2018+RAR
D011	Charges à caractères général	1 003 456,00	780 148,36		960 928,00	960 928,00
D012	Charges de personnel et frais assimilés	1 645 370,00	1 636 071,03		1 601 331,00	1 601 331,00
D065	Autres charges de gestion courante	456 074,86	445 170,27		371 854,83	371 854,83
D66	Charges financières	85 000,00	64 677,73		73 000,00	73 000,00
D67	Charges exceptionnelles	1 252 920,34	1 311,01		1 367 022,30	1 367 022,30
D042	Opération d'ordre de transfert entre sections	379 000,00	378 914,89		476 168,31	476 168,31
D023	Virement à la section d'investissement	2 195 239,63	0,00		1 222 600,79	1 222 600,79
Total dépenses		7 017 060,83	3 306 293,29		6 072 905,23	6 072 905,23
Recettes		BP 2017	CA 2017	RAR	BP 2018	BP2018+RAR
R002	Résultat de fonctionnement reporté	3 629 130,14	0,00		2 692 132,60	2 692 132,60
R013	Atténuation de charges	29 000,00	108 903,28		49 400,00	49 400,00
R70	Produits des services et ventes diverses	418 350,69	425 336,57		411 472,63	411 472,63
R73	Impôts et taxes	2 855 516,00	2 898 577,95		2 846 000,00	2 846 000,00
R74	Dotations, subventions, participations	75 064,00	132 390,32		63 900,00	63 900,00
R75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	12 289,43		10 000,00	10 000,00
R77	Produits exceptionnels divers	0,00	10 562,74		0,00	0,00
Total recettes		7 017 060,83	3 588 060,29		6 072 905,23	6 072 905,23

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Dépenses		BP 2017	CA 2017	RAR	BP 2018	BP2018+RAR
D001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	481 268,91	0,00		694 842,04	694 842,04
D10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00		77 746,92	77 746,92
D16	Emprunts et dettes assimilées	114 000,00	112 589,42		111 000,00	111 000,00
D20	Immobilisations incorporelles	46 611,49	23 473,77	30 768,41	30 550,00	61 318,41
D204	Subventions d'équipement versées	531 370,99	498 247,07		0,00	0,00
D21	Immobilisations corporelles	2 821 324,01	1 307 692,92	659 731,02	1 867 219,10	2 526 950,12
D041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		11 703,94	11 703,94
Total dépenses		3 994 575,40	1 942 003,18	690 499,43	2 793 062,00	3 483 561,43
Recettes		BP 2017	CA 2017	RAR	BP 2018	BP2018+RAR
R021	Virement de la section de fonctionnement	2 195 239,63	0,00		1 222 600,79	1 222 600,79
R001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	0,00	0,00		77 746,92	77 746,92
R10	Dotations, fonds divers, réserves	1 420 185,77	1 324 449,69		1 695 341,47	1 695 341,47
R21	Immobilisations corporelles	0,00	25 065,47		0,00	0,00
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	379 000,00	378 914,89		476 168,31	476 168,31
R041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		11 703,94	11 703,94
R024	Produits de cession d'immobilisation	150,00	0,00		0,00	0,00
Total recettes		3 994 575,40	1 728 430,05	0,00	3 483 561,43	3 483 561,43

i. Subvention versée au budget primitif 2018 du CCAS

Délibération 2018/02/19 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale a voté son budget primitif le 24/01/2018 qui dégage une subvention de fonctionnement pour l'équilibre de 10 018.33 €.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2018 de la commune, article 657362.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- décide de verser une subvention de fonctionnement au budget primitif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SPAY, d'un montant de 10 018.33 €,
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2018 de la commune, article 657362.

ii. Subventions versées au budget primitif 2018 du Houssay

Délibération 2018/02/20 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le budget primitif 2018 du Houssay s'équilibre par une subvention de fonctionnement de 143 426.50 €.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2018 de la commune, article D 65737, versée sur le budget annexe du Houssay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions (Marc GABAY, Joëlle BRUNET) :

- décide de verser sur le budget primitif 2018 du Houssay une subvention de fonctionnement de 143 426.50 €,
- décide d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune, la somme de 143 426.50 € à l'article D 65737.

iii. Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2018

Délibération 2018/02/21 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la commission affaires scolaires,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances propose de verser une subvention aux écoles de la commune pour participer au projet pédagogique de l'année scolaire 2017/2018 et pour l'achat de timbres-poste. Ce montant est inscrit au budget primitif 2018 de la commune sur le compte 65748.

	Ecole élémentaire	École maternelle
Projet pédagogique (spectacle)	5 000.00	750.00
Achat timbres poste	50.00	50.00
Montant total	5 050.00	800.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide de verser une subvention d'un montant de 5 050.00 € à l'école élémentaire et une subvention d'un montant de 800.00 € à l'école maternelle de la commune au titre de l'année scolaire 2017/2018.

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2018 de la commune à l'article D 65748 pour 850 € et à l'article D 6247 pour 5 000 €.

iv. Subventions versées aux associations pour 2018

Néant.

v. Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2018

Délibération 2018/02/22 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,

Après avoir présenté le budget primitif 2018 de la commune,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 12/02/2018,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances propose de maintenir le taux constants de la taxe d'habitation, taxe foncière non bâtie et taxe foncière bâtie, comme indiqués ci-dessous :

	2018		
	Bases prévisionnelles	Taux	Produit
Taxe Habitation	2 612 000	10,67	278 700
Taxe Foncier bâti	4 114 000	11,11	457 065
Taxe Foncier non bâti	82 300	24,05	19 793
Produit attendu TH+TF			755 558

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour vote les taux des trois taxes directes communales définies ci-dessus pour l'année 2018.

vi. Indemnités des élus
Délibération 2018/02/23 :

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,
 Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
 Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
 Vu la délibération en date du 28 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints à 6,
 Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux 6 adjoints,
 Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction à 5 conseillers délégués,
 Profitant du vote du budget primitif, et du changement d'un conseiller délégué, le bureau et la commission finances proposent une augmentation des indemnités des élus qui bénéficiera essentiellement aux conseillers délégués.
 M. le Maire rappelle que les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont fixées en pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique ».
 Il est proposé à l'Assemblée délibérante de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et conseillers délégués comme suit :
 Pour rappel, en début de mandat, les taux appliqués avaient fait l'objet d'une diminution d'une moyenne de 25% par rapport au taux plafond. Le montant de cette diminution a été transféré au budget des Temps d'Activités Périscolaires.

	Maire	Adjoints	Conseillers Délégués
Nombre	1	6	5
Pour mémoire : Taux actuels	30.45%	11,55%	2,10%
Nouveaux taux à compter du 1 ^{er} mars 2018	31.00%	12.00%	3.00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, fixe le taux des indemnités de fonction comme indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} mars 2018.

vii. Vote du budget primitif 2018 de la commune
Délibération 2018/02/24 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2018, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances réunie le 12 février 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, 2 abstentions (Jean-Luc HUVELINE et Christophe VAUMORON) et 2 voix contre (Marc GABAY et Joëlle BRUNET), adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2018 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	6 072 905,23	6 072 905,23
INVESTISSEMENT	3 483 561,43	3 483 561,43
TOTAL	9 556 466,66	9 556 466,66

■ PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : budget primitif 2018
Délibération 2018/02/25 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2018, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M49, et validé par la commission finances réunie le 12 février 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, adopte le budget primitif des panneaux photovoltaïques du chalet écologique de l'exercice 2018 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Code	Dépenses	BP 2017	CA 2017	BP 2018
chapitre D 011	Charges à caractère général	260,00	47,81	260,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	5 879,31	4 180,00	3 329,37
Total dépenses de fonctionnement		6 139,31	4 227,81	3 589,37
Code	Recettes	BP 2017	CA 2017	BP 2018
chapitre R001	Excédent de fonctionnement	4 339,31	0,00	2 574,37
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 800,00	2 462,87	1 015,00
Total recettes de fonctionnement		6 139,31	2 462,87	3 589,37

4. Ressources Humaines

a. Ratio d'avancement de grade pour l'année 2018

Report au prochain conseil, dans l'attente de l'avis du comité technique paritaire.

b. Modification et mise à jour du tableau des effectifs : recrutements, avancement de grade par ancienneté, suppression de poste suite aux départs en retraite d'agent en 2017, demande de renouvellement d'un temps partiel à 50%,

Délibération 2018/02/26 :

Vu la loi n°84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

M. le Maire propose à l'Assemblée des modifications suivante, sous réserve de l'avis du comité technique, au tableau des effectifs joints à la présente:

1/ Suppression de poste :

Suite au départ en retraite au 31/10/2017 d'un agent nommé sur le grade d'agent de maîtrise, il est proposé de supprimer le poste au tableau des effectifs. (Son remplaçant a été nommé sur le grade de technicien ouvert au tableau des effectifs)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide la suppression du poste d'agent de maîtrise au tableau des effectifs.

2/ Suite au départ en retraite au 31/12/2017 d'un agent nommé sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, il est proposé de supprimer le poste au tableau des effectifs. Son remplacement étant assuré par un agent qui sera nommé sur le grade d'adjoint technique. Il est proposé ci-dessous la création d'un poste d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au tableau des effectifs.

3/ Demande de renouvellement d'un temps partiel

Un agent nommé sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe demande une prolongation de son temps partiel à 50% jusqu'au 31/12/2018.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide la prolongation du temps partiel sur ce poste.

4/ Recrutements, remplacement

- Poste pourvu actuellement par un agent contractuel pour l'entretien des bâtiments (écoles, chalets, CCP). Il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique au tableau des effectifs, à temps complet à compter du 01/07/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet au tableau des effectifs.

- Poste pourvu actuellement par un agent contractuel pour l'entretien des bâtiments (écoles, salles du Houssay et service périscolaire du midi). Il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique, à temps complet à compter du 01/07/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet au tableau des effectifs.

Délibération 2018/02/27 :

Vu la loi n°84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un poste ouvert au tableau des effectifs est vacant pour les missions d'entretien de bâtiments spécialité électricité.

Il est proposé de modifier les grades d'accès à cet emploi, et l'ouvrir à l'ensemble du cadre d'emploi des adjoints techniques afin de procéder à un recrutement avec offre d'emploi à compter du 01/09/2018 pour la maintenance en bâtiments, spécialité électricité, sous réserve de l'avis du comité technique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, accepte les changements mentionnés ci-dessus et notifié dans le tableau des effectifs.

Délibération 2018/02/28 :

Vu la loi n°84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

des modifications suivante, sous réserve de l'avis du comité technique, au tableau des effectifs joints à la présente:

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un agent contractuel assure actuellement les missions d'assistant en ressources humaines et le secrétariat des affaires scolaires à 32h00/sem.

Il est proposé de pérenniser ce poste et d'ouvrir au tableau des effectifs un poste à temps non complet de 28h00/semaine sur le grade d'adjoint administratif à compter du 01/07/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour, 2 abstentions (Jean-Luc HUVELINE et Christophe VAUMORON) et 2 voix contre (Marc GABAY et Joëlle BRUNET) accepte l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif au tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Délibération 2018/02/29 :

Vu la loi n°84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

M. le Maire informe l'Assemblée que l'agent en poste actuellement sur les missions d'accueil au secrétariat de mairie à demander ses droits à la retraite à compter du 30/06/2018. Il est proposé de supprimer le poste ouvert au tableau des effectifs au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à compter du 01/07/2018 et d'ouvrir un poste au grade d'adjoint administratif à temps non complet à 28h00/semaine à compter du 22/5/2018, sous réserve de l'avis du comité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 2 voix contre (Marc GABAY et Joëlle BRUNET), accepte la modification du tableau des effectifs mentionnée ci-dessus.

Avancement de grade par ancienneté

Report au prochain conseil, attente avis du comité technique paritaire.

Ci-dessous, le tableau des effectifs, annexe des délibérations n°26-27-28-29

**Tableau des effectifs de la Commune de SPAY
Etat pour Conseil Municipal du 22 février 2018**

Service	Mission	Grade	Temps Complet	Temps partiel			Temps Non Complet	Avancé du Dossier	Remarques/	
				90%	80%	50%				
Administratif	DGS	Emploi fonctionnel de Direction Générale des Services	1							
		Attaché principal territoriale						CAP Ratio CT Délib CM		
	Marché	Rédacteur principal de 1ère classe	1							
	Urba Etat Civil	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1					CAP Ratio CT Délib CM		
	Accueil	Adjoint administratif					1	28h	dél. N°2018/02/29 du 22/02/2018 ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28h00 à compter du 22/05/2018	
		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe					1	24h	dél. N°2018/02/29 du 22/02/2018 suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à TNC 24H00 à compter du 01/07/2018 suite départ en retraite de l'agent.	
	Compta	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1					CAP Ratio CT Délib CM		
	RH	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1							
	Com	Rédacteur	1							
	Election CCAS Asso	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1							
	Inform	Adjoint technique territorial	1							
	RH	Adjoint administratif					1	28h	dél. N°2018/02/28 du 22/02/2018 Création d'un poste d'adjoint administratif à TNC 28H00 au 01/07/2018	
	Services Annexes	Gestionnaire Houssay	Éducateur territorial des APS	1						
		TAP (Scolaire) Animation Houssay et	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1					CAP Ratio CT Délib CM	
Technique	Resp	Technicien principal de 2ème classe	1							
		Agent de maîtrise principal	0					CT Délib CM	dél. N°2018/02/26 Suppression du poste au 01/03/2018 suite départ en retraite	
	Peintre	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1							
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1							
	Plombier	Adjoint technique territorial	1							
	Electricien	Adjoint technique territorial	1						dél. N°2018/02/27 Ouverture du poste à l'ensemble des cadres d'emploi des adjoints techniques à compter du 01/09/2018	
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1							
	Espaces verts	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1							
		Adjoint technique	1						CT non Délib CM	
	Houssay	Espaces Verts	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1						
Polyvalence batiment et espaces verts		Adjoint technique territorial	1							
Périscolaire	ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1					CAP Ratio CT Délib CM		
		Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1							
		Adjoint technique territorial					0	31h		
		Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1							
	Entretien de locaux / Restauration Scolaire	Adjoint technique territorial	1							
		Adjoint technique territorial	1						CAP Ratio CT Délib CM	
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe			1					
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1							
		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	0						CT Délib CM	Dél. N°2018/02/26 Suppression du poste au 30/06/2018
		Adjoint technique territorial					1	28h		
		Adjoint technique territorial	1							
		Adjoint technique territorial	1							
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1							
		Adjoint technique	1						CT Délib CM	Dél. N°2018/02/26 Création d'un poste d'adjoint technique au 01/07/2018
	Adjoint technique	1						CT non Délib CM	Dél. N°2018/02/26 Création d'un poste d'adjoint technique au 01/07/2018	
	Gardiens/ TAP / Restauration Scolaire	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe					1		CAP Ratio CT Délib CM	Dél. N°2018/02/26 renouvellement temps partiel 50%
		Animateur principal de 1ère classe	1							

5. Travaux

a. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour travaux de voirie

Délibération 2018/02/30 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police de circulation routière est répartie entre les Communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voiries communales, de transports en communes et de parcs de stationnement.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- mise en place de deux radars pédagogiques afin de réduire considérablement la vitesse sur l'axe routier de la commune jugé dangereux, rue Emmanuel BAERT au niveau de la zone d'activités des Noës (RD51). Coût prévisionnel de cette opération est estimé à 6 249 € HT, soit 7 498.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour :

- **Décide de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité (Fourniture et pose de radars pédagogiques) pour un montant prévisionnel de 6 249 € HT, soit 7 498.80 € TTC,**
- **S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et les inscrits au budget de la commune en section d'investissement,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.**

6. Centre Communal d'Action Sociale

a. Election d'un membre du conseil municipal au sein du conseil d'administration suite à la démission d'une élue

Délibération 2018/02/31 :

En application de l'article L123-4, R 123-7, R123-8 du code de l'action sociale et des familles,

M. le Maire rappelle que le conseil municipal en séance du 25 janvier 2018 a fixé à sept (7) le nombre des membres du conseil municipal faisant partie du conseil d'administration du CCAS, fixant ainsi à 14 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, plus le Maire, président de droit.

Cette délibération faisait suite à la démission d'Isabelle YVON, conseillère municipale et membre du CCAS, et Mme Véronique MOIGNE en tant que membre extérieur représentant l'association IMC Infirmes Moteurs Cérébraux.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un membre au sein du conseil municipal.

Par 23 voix pour, le conseil municipal a émis un avis favorable pour un vote à main levée.

M. le Maire a demandé à l'Assemblée la désignation des candidats

Jean TARDIF est candidat.

M. le Maire demande à l'Assemblée de passer au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, accepte la nomination de Jean TARDIF au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

7. Composition commissions communales

Délibération 2018/02/32 :

M. le Maire demande à l'Assemblée la mise à jour du tableau des commissions communales suite aux éléments suivants :

1. Suite à la démission d'Isabelle YVON, conseillère municipale, Jean TARDIF vient compléter le conseil municipal en tant que conseiller municipal.

Jean TARDIF souhaite entrer dans les commissions :

- Affaires scolaires
- Travaux
- Associations, Jeunesse, Animations, Festivités
- Houssay

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, accepte l'intégration de Jean TARDIF dans les commissions ci-dessus.

2. Madame Caroline BATTEUX-LEVEAU souhaite se retirer de la commission commerces pour raisons professionnelles, elle n'a plus assez de disponibilité pour assister aux commissions.

Monsieur Ludovic LEGENDRE souhaite intégrer la commission commerces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, accepte le retrait de Caroline BATTEUX-LEVEAU de la commission commerces et accepte l'intégration de Ludovic LEGENDRE dans la commission commerces.

Le tableau des commissions municipales sera mis à jour.

8. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

9. Divers

Chaque élu référent ou représentant la commune expose un résumé des dossiers en cours des différentes commissions communales et intercommunales.

En début de séance, intervention de Joëlle BRUET pour qu'il soit discuté du dossier Puhu.

Lorsque Mme BRUNET a donné le nom de M. POHU, administré qui a déposé un recours gracieux contre le permis de construire déposé par l'entreprise Orbello Granulat, Mme MONCEAU a dit qu'il ne fallait pas donner de nom en conseil surtout quand il y a contentieux. M. le Maire confirme qu'il est également intervenu à ce sujet en précisant de ne pas donner de nom en conseil.»

Séance levée à 22h13.